

Entraide juridique

[Traduction]

Je suis persuadé que la mesure à l'étude, conjointement avec les traités d'entraide juridique, améliorera la collaboration existante entre le Canada et d'autres pays, et constitue un progrès important dans les efforts que déploie le Canada pour lutter efficacement contre le crime international.

Le projet de loi fournit un cadre de travail permettant d'accomplir de grands progrès dans l'application de la loi chez nous. Comme je l'ai dit au début, le crime international et transnational est malheureusement un phénomène bien réel. Le projet de loi représente à mon avis une solution responsable aux problèmes d'entraide juridique. Nous nous dotons maintenant d'un cadre de travail juridique dont nous pourrions nous servir pour assurer la protection des citoyens canadiens; il nous permettra d'instituer des procédures et à nos tribunaux d'examiner les requêtes présentées par les États étrangers avec lesquels nous avons conclu un traité.

Les Canadiens en bénéficieront par ailleurs, car, nous le savons, pour poursuivre efficacement en justice les crimes graves définis par notre Code criminel, il nous est de plus en plus nécessaire dans le monde d'aujourd'hui d'acquérir des éléments de preuve à l'étranger. La mesure à l'étude nous fournira un outil de travail à cet égard en autant que nous n'aurons pas à nous en remettre à la bonne volonté des organismes étrangers d'application de la loi. En vertu des dispositions de la mesure à l'étude et des traités dont elle s'accompagne, nous aurons les moyens d'obtenir des éléments de preuve dans d'autres pays pour aider nos procureurs à poursuivre avec succès en justice les crimes qui ont été commis à l'intérieur de nos frontières, ce qui servira les intérêts de la justice dans notre pays.

J'ai toujours cru qu'il fallait expliciter ces points-là dans nos lois. Les parlementaires peuvent ainsi veiller à ce qu'y soient incluses des garanties pour nos concitoyens. Je vous assure, monsieur le Président, de même qu'aux députés à la Chambre et aux Canadiens en général, qu'il nous faut prendre maintenant ces mesures pour que nous disposions au Canada de tels outils nous permettant de lutter efficacement contre le trafic de la drogue et le crime organisé internationaux qui ne connaissent aucune frontière, mais opèrent de façon transnationale. Nous devons prendre ces mesures pour que nos organismes d'application de la loi puissent mieux servir le public canadien en ayant à leur disposition les meilleurs instruments de poursuite possibles pour s'opposer aux activités illicites et illégales au Canada.

● (1140)

J'invite les députés à accueillir favorablement cette mesure législative pour que nous puissions passer à l'étape du comité afin d'en étudier les dispositions et, en dernière analyse, ainsi rendre service à nos concitoyens en présentant la mesure législative la plus susceptible de favoriser l'application de la loi au Canada.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le ministre a conclu son exposé sur le ton de la compassion sans esquiver le moindre sourire. Je vais débiter dans la même

veine et apaiser ses inquiétudes en faisant savoir que l'opposition officielle de Sa Majesté a l'intention d'appuyer le principe de ce projet de loi.

Notre accord de principe est acquis, mais si j'ai fait observer que le ministre a pu parler sans sourire, c'est qu'il faut reconnaître, à mon avis, que la mesure constitue essentiellement pour le gouvernement une manœuvre de relations publiques. Elle fait suite à un accord d'aide réciproque en matière d'activités policières et d'enquêtes criminelles conclu à l'occasion du sommet irlandais entre le Canada et les États-Unis.

Bien que le traité ait été signé à Québec, et ici le ministre pourra me corriger si j'ai mal compris, il n'a pas encore été ratifié par le Congrès des États-Unis et n'est pas encore en vigueur dans ce pays. Cependant, non seulement le traité est en vigueur ici puisqu'il est exécutoire au Canada sans ratification mais le gouvernement présente aussi un projet de loi qui vise à instaurer des mesures importantes qui rendront le Canada plus apte à aider d'autres pays à lutter contre la criminalité.

Le ministre devrait également reconnaître que pratiquement toutes les mesures prévues dans le projet de loi font déjà partie des pratiques établies—essentiellement par voie d'ordonnances judiciaires—et bien connues du common law et du droit civil de toutes les provinces. Ce projet de loi vise des aspects qui, tout en étant déjà prévus dans le droit canadien, ne sont pas encore inscrits dans les statuts.

Au nom de l'opposition officielle, je tiens à signaler que nous sommes favorables en principe à ce pas en avant sur le plan législatif. Nous espérons que les États-Unis prennent au sérieux ce traité tout autant que le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) et qu'ils le ratifieront et déposeront une mesure législative analogue. Il semble qu'il s'agisse d'un autre cas où les Américains n'accordent pas autant de sérieux à des ententes conclues . . .

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député m'a demandé de lui dire si son hypothèse était fondée. Le système américain est quelque peu différent du nôtre. Ici, nous réglons cette question par la voie législative. Aux États-Unis, la ratification du traité n'exige pas le même cheminement législatif. Avant que nous puissions donner effet à ce traité, nous devons présenter une mesure législative à la Chambre. Les Américains ont fait savoir qu'ils étaient disposés à le ratifier, selon leurs propres modalités, dès que nous serons en mesure de procéder à l'adoption de la mesure législative.

Le président suppléant (M. Paproski): Cela étant dit, nous pouvons revenir au député de York-Centre (M. Kaplan).

M. Kaplan: Récemment, le président des États-Unis exposait ses projets pour le reste de son mandat. J'ai écouté son allocution avec intérêt mais ni la signature de ce traité ni l'introduction d'une mesure législative destinée à le mettre en oeuvre n'ont été mentionnées, pas plus que le projet de libre-échange du gouvernement conservateur. Au Canada, nous prenons cette question au sérieux même si ce n'est pas le cas des Américains. J'ajoute que nous approuvons cette attitude.